

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27385**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Ouvrier docker spécialisé dans les opérations de traction ferroviaire sur zone portuaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) Ports et Manutention - Union nationale des industries de la manutention dans les ports français (UNIM)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3273 - Manutention portuaire

Code(s) NSF :

311u Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'ouvrier docker spécialisé dans les opérations de traction ferroviaire sur zone portuaire participe aux déplacements de charges sur voies ferrées et à la mise en œuvre des moyens ferroviaires nécessaires à ces opérations. Il doit avoir une certaine expérience du travail en zone portuaire et connaître parfaitement l'organisation, les repères et les règles de fonctionnement de la zone sur laquelle il évolue.

L'ouvriers docker spécialisé dans les opérations de traction ferroviaire sur zone portuaire travaille en équipe sous la responsabilité d'un responsable de manutention et en lien avec d'autres dockers.

Il doit faire preuve de concentration, être précis dans ses gestes, détecter rapidement les anomalies qui peuvent surgir et respecter scrupuleusement les règles de sécurité et de sûreté.

Il doit justifier d'une certaine dextérité psychomotrice, notamment s'il est appelé à conduire des engins de loco traction, possédant de nombreux angles morts. C'est un travail coordonné au sein de l'équipe, notamment lors de la manœuvre d'une rame de wagons, où le rôle de chacun concourt à la sécurité du groupe.

Les domaines d'activités du docker spécialisé en charge des opérations ferroviaires sur zone portuaire (accrocheur, chef de manœuvre, conducteur de locotracteur), sont les suivants :

- Opération de prise et de fin de poste
 - Respect des règles de sécurité et de sûreté
 - Travail au sein d'une équipe
 - Prise en main et retour de l'engin de loco traction et des rames
 - Manœuvre de wagons avec ou sans charges à l'aide de l'engin de loco traction
- Les capacités attestées :

Sur les terminaux ou sur les embranchés en zone portuaire, réaliser les opérations de prise et de fin de poste en respectant les consignes données et les règles de sûreté et de sécurité appliquées aux personnes, aux marchandises et à l'environnement.

Lors des opérations sur les terminaux, ou sur les embranchés en zone portuaire, respecter les règles de sûreté et de sécurité appliquées aux personnes, aux marchandises et à l'environnement.

À partir des consignes transmises et des tâches à effectuer, travailler en coordination avec les autres membres de l'équipe en respectant les règles de sécurité pour les personnes, les marchandises et l'environnement.

Au moment de la prise en main et du rendu des wagons, effectuer les opérations de contrôle sur l'état de fonctionnement du matériel afin de s'assurer de son utilisation dans le respect des règles de sécurité des personnes, des marchandises et de l'environnement.

En fonction des différentes manœuvres à effectuer, participer à la manœuvre ou au déplacement d'un wagon ou d'une rame, en respectant les mesures de sécurité des personnes, des marchandises et de l'environnement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Manutention en zone Portuaire
- Accrocheur - Chef de Manoeuvre - conducteur de locotracteur

Codes des fiches ROME les plus proches :

N4301 : Conduite sur rails

N4403 : Manœuvre du réseau ferré

Réglementation d'activités :

- CACES inhérents à chaque type d'engins
- Cette activité est réglementé par le décret n° 92-352 du 1 avril 1992 pris pour l'application de l'article L.231-2 du code du travail et relatif aux mesures à prendre pour assurer la sécurité des travailleurs dans les établissements où il est fait usage de voies ferrées et son arrêté d'application en date du 4 décembre 1992.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'ensemble des compétences suivantes fait l'objet d'une évaluation sous forme de mise en situation professionnelle :
Deux formes d'évaluation ont été retenues pour l'accès à la certification à l'issue de la formation, à savoir :

- * La mise en œuvre de situations professionnelles
- * La réalisation d'un entretien technique et professionnel

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury tripartite : un nombre égal de représentants qualifiés employeurs et salariés / un formateur extérieur à l'action de formation À la demande du jury, un formateur ayant participé à l'action de formation, pourra être appelé à titre consultatif.
En contrat de professionnalisation	X	Jury tripartite : un nombre égal de représentants qualifiés employeurs et salariés / un formateur extérieur à l'action de formation À la demande du jury, un formateur ayant participé à l'action de formation, pourra être appelé à titre consultatif.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	Jury tripartite : un nombre égal de représentants qualifiés employeurs et salariés / un formateur extérieur à l'action de formation À la demande du jury, un formateur ayant participé à l'action de formation, pourra être appelé à titre consultatif.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Ouvrier docker spécialisé dans les opérations de traction ferroviaire sur zone portuaire " avec effet au 18 décembre 2016, jusqu'au 18 décembre 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

CPNE / UNIM : 01 53 67 77 17

Site UNIM

Lieu(x) de certification :

CPNE / UNIM 76 Avenue Marceau 75008 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

L'ensemble des places portuaires

Historique de la certification :

La manutention portuaire est un métier à part entière qui nécessite l'acquisition d'un savoir-faire pour mettre en œuvre des moyens techniques de plus en plus complexes.

Afin d'acquies ce savoir-faire, les entreprises ont fortement investi dans la formation, très au-delà des obligations légales, pour requalifier les salariés et former les nouveaux embauchés, sans toutefois qu'aucune certification professionnelle ne vienne attester l'acquisition de ce savoir-faire.

Les partenaires sociaux ont donc entrepris une démarche de professionnalisation pour :

- permettre une reconnaissance et une valorisation des métiers de la manutention portuaire,
- objectiver les compétences,

s'adapter à la nouvelle donne européenne et prévenir l'émergence d'une « manutention portuaire de complaisance ».

Les partenaires sociaux ont fait le choix des certificats de qualification professionnelle.

Les CQP sont maîtrisés par la branche qui peut en adapter le contenu de manière souple et rapide aux évolutions technologiques.

Certificat créé par l'accord n° 2 du 17 mars 2011 relatif à la création des CQP dans la manutention portuaire (filiale exploitation portuaire) qui révisé et remplace l'accord du 19 décembre 2006